

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 février 2010 à 20h30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel JOULIN, Maire.

Etaient présents : Mme ALLARD, MM. CHARTIER, HORNOY, HOUET, BARANGER, Mmes DABIN, BOUTIN, GUILLAUT, M. ROBERT , Mmes FROGER, GONEL, Mmes NICO, HAMARD, MM. GUILLOU, LEMIRE Mme GUIRLINGER

Absents excusés : M. THENIER procuration à M. JOULIN, M. GOUPILLE, M. MAILLET, Mme PASSE, M. LECROIX, Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme BOUTIN

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

M. JOULIN a informé le conseil municipal qu'en accord avec M. CHARTIER, ce dernier a été mandaté pour préparer et présenter ce débat d'orientations budgétaires 2010. M. CHARTIER a donc rappelé les obligations légales liées à la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et a fait part des objectifs qui en découlent. Il a également communiqué les chiffres de la population de Brain sur l'Authion :

Population municipale :	3401 habitants
Population double compte :	294 habitants (correspondant à la prise en compte des élèves du L.P. de Narcé)
Population totale :	3695 habitants (population municipale + double compte)

Il a ensuite présenté une synthèse des résultats provisoires de 2009 :

Section de fonctionnement

Recettes :	2 242 707.21 €
Dépenses :	1 757 610.42 €
<u>Excédent provisoire de l'exercice :</u>	<u>485 096.79 €</u>

Section d'investissement

Recettes :	876 180.98 €
Dépenses :	545 674.14 €
<u>Excédent provisoire de l'exercice :</u>	<u>330 906.84 €</u>

Excédent global provisoire de l'exercice : 816 003.63 €

Excédent global, qui compte tenu des reprises des résultats cumulés des exercices antérieurs (déficit d'investissement de 666 384.32 € et excédent de fonctionnement de 52 517.22 €), permet de dégager un excédent de clôture de 2010 de **202 136.53 €**.

Ces résultats font apparaître une capacité d'autofinancement (CAF) brute arrondie à 485 097 € (en diminution de 9 600 € par rapport à 2008) et une capacité d'autofinancement nette (CAF brute moins amortissement du capital) de 331 435 € (en augmentation de 20 600 € en raison de la diminution du montant des amortissements en capital).

La dette par habitant à fin 2008 s'élève à 362 € au lieu de 417 € à fin 2007 et devrait atteindre 330 € en 2009.

Les restes à réaliser de l'exercice 2009 à reprendre en 2010 s'élèvent à 461 560 € en dépenses d'investissement et 132 662 € en recettes d'investissement.

Orientations 2010

Fonctionnement

Tout comme lors des exercices précédents, la maîtrise des dépenses devra être poursuivie.

Au niveau des recettes, M. JOULIN et M. CHARTIER font observer que l'augmentation des taux d'imposition pourrait être contenue entre 0% et 0.5 % hors revalorisation des bases locatives de 1.2 % fixée par la loi de Finances pour 2010.

Investissement

MM. JOULIN et CHARTIER estiment que compte tenu des restes à réaliser et des résultats de l'exercice 2009, il pourrait être dégagé une somme de 700 000 € pour de nouveaux investissements de l'exercice 2010 qui seront définis en séance privée du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte des orientations prévues.

2 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. LEMIRE souhaite connaître la nature des travaux entrepris Route de la Chesnaie et juge la signalisation du chantier et du stationnement de la pelle mécanique insuffisante.
- M. JOULIN fait part de la tenue de l'assemblée générale de l'association Aide et Développement sans Frontière Andard Brain le vendredi 12 février 2010 à 20h30 à la salle Françoise Dolto à Andard.

Le secrétaire de séance
Isabelle BOUTIN

Vu, le Maire
Daniel JOULIN

SEANCE PRIVEE

A l'issue du débat d'orientations budgétaires, une liste exhaustive de travaux et d'acquisitions (y compris les restes à réaliser évoqués précédemment), fruit des remontées et des travaux des adjoints et des commissions, a été présentée afin de dégager un montant d'investissements nouveaux pour 2010 de 700 000 €.

Après débat, la liste figurant en annexe a été arrêtée à 700 000 €.

M. JOULIN a sollicité l'autorisation du conseil municipal pour émettre le bon de commande en vue de l'acquisition d'un tractopelle qui ne pourra être livré et réglé qu'en avril 2010 en accord avec le fournisseur. Il redoute en effet que ce type de matériel, qui répond totalement à notre attente et à notre budget, ne puisse nous être réservé très longtemps si la commune ne s'engage pas rapidement auprès du fournisseur. A l'unanimité, le conseil a autorisé M. JOULIN à effectuer cette démarche.

Le secrétaire de séance
Isabelle BOUTIN

Vu, le Maire
Daniel JOULIN